



MOTION INTERSYNDICALE A LA CAPL DE MUTATION DES CADRES C DU 30 JUIN 2016

Le mouvement local de mutation des cadres C que vous nous présentez ce jour est inacceptable.

Vous bafouez la principale règle de gestion, à savoir l'ancienneté administrative, ce qui constitue la porte ouverte à toutes les dérives et s'avère contestable devant le tribunal administratif.

Vous vous exonérez déjà, en partie, de cette règle en créant des postes à profil.

Pire, vous gelez de nombreux postes vacants unilatéralement et sans communication

Vous refusez de nous fournir les mesures de gestion des cadres C, en reportant leur présentation à la CAPL des cadres B, vous niez donc de fait les doctrines d'emplois.

Déjà l'année dernière, les mesures de gestion représentaient près d'un tiers du mouvement.

Face à ces attaques répétées et délibérées aux droits et garanties des agents et devant votre choix de vider la CAPL de sa substance et de son rôle en matière de dialogue social, nous exigeons au nom de l'intersyndicale l'application stricte des règles en vigueur et une refonte globale du projet de mouvement des cadres C, faute de quoi, vous nous contraindriez à ne pas siéger ce jour.